

Lille, le **18 AVR. 2023**

Monsieur le maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du Code de l'Environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé le 30 janvier 2023, complété le 14 avril 2023, par VILLAGES D'AUJOURD'HUI concernant l'opération suivante : **aménagement d'un lotissement sur la commune d'Escaudain.**

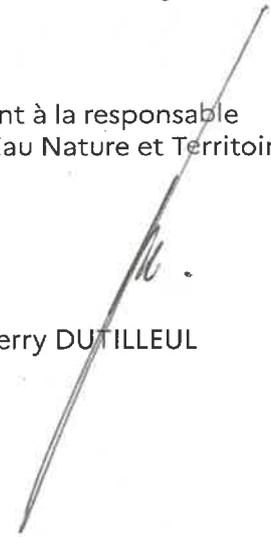
Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous ou à ddtm-pe@nord.gouv.fr).

François DEWILDE, en charge de l'instruction de ce dossier, enregistré sous le n° 59-2021-00222, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. 03.28.03.84.20 ; mail : francois.dewilde@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la responsable
du Service Eau Nature et Territoires,


Thierry DUTILLEUL

Copie au Service Territorial du Hainaut de la DDTM

Mairie d'Escaudain
16 rue Paul Bert

59124 ESCAUDAIN

Réf. : **PE-363** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/